



Aviva Assurances
Société Anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers
 au capital de 178 771 908,38 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances.
 Siège Social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes
 306 522 665 R.C.S. Nanterre
Pour nous écrire : Aviva Assurances
 13 rue du Moulin Bailly - 92271 Bois-Colombes Cedex

Aviva Vie
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
 au capital de 1 205 528 532,67 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances.
 Siège Social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
 732 020 805 RCS Nanterre
Pour nous écrire : Aviva Vie
 TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9

D0115

ATTESTATION D'ASSURANCE
Responsabilité Civile des professionnels

AVIVA assurances
 Par l'intermédiaire de
 M PROU FRANCOIS
 Agent Général
 17 PLACE D'ARMES
 BP 40051
 21130 AUXONNE
 Tél : 03 80 37 37 53 Fax : 03 80 31 13 17
 prou-francois@aviva-assurances.com
 Immatriculation ORIAS : 07009857
 www.orias.fr

Certifie que

M David PENSIER
 1A RUE DU BUISSON BRULE
 21130 PONCEY LES ATHEE

est assuré par contrat n° **76457986**, pour la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**.

ACTIVITE ASSUREE

Activité exercée : Bûcheron avec ou sans débardage
 Nombre de personnes : 4
 Chiffre d'affaires : 1 500 000 euros maximum

GARANTIES

Garanties acquises
 RC exploitation
 RC après livraison
 Recours suite accident

Montant des garanties et des franchises

Responsabilité civile "Exploitation"	
Dommages corporels, matériels et immatériels	7 500 000 EUR par sinistre
Dont :	
Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels en résultant	1 000 000 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Dommages immatériels résultant de dommages non garantis	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR
Dommages aux biens mobiliers confiés (dommages matériels et immatériels en résultant)	25 000 EUR par sinistre Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Atteinte accidentelle à l'environnement (dommages corporels, matériels et immatériels)	500 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
dont dommages immatériels résultant de dommages non garantis	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR



Aviva Assurances
Société Anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers
au capital de 178 771 908,38 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège Social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes
306 522 665 R.C.S. Nanterre
Pour nous écrire : Aviva Assurances
13 rue du Moulin Bailly - 92271 Bois-Colombes Cedex

Aviva Vie
Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital de 1 205 528 532,67 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège Social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
732 020 805 RCS Nanterre
Pour nous écrire : Aviva Vie
TSA 72710 - 92895 Nanterre Cedex 9

Responsabilité civile "Après Livraison"	
Dommmages corporels, matériels et immatériels	1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 155 EUR, maxi 1 550 EUR
Dont :	
Dommmages immatériels résultant de dommages au produit livré	100 000 EUR par sinistre et par année d'assurance Franchise par sinistre : 10% - mini 765 EUR, maxi 3 050 EUR

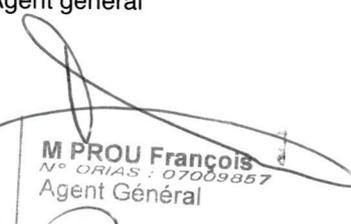
Défense	
Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ; Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives	Frais à la charge de l'Assureur, sauf dépassement du plafond de garantie en cause (voir art. Défense)

Recours suite à accident	
Recours suite à accident (litiges excédant 380 euros)	16 000 EUR par litige
dont expertise amiable	230 EUR
dont honoraires d'avocat ou de conseil :	
* Intervention d'un avocat pendant la phase amiable si le tiers est représenté par un avocat (art. L127-2-3 du code des assurances), consultation	300 EUR
* Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police	390 EUR par plaidoirie ou intervention
* Tribunal de grande instance	610 EUR par plaidoirie
* Cours d'appel	690 EUR par plaidoirie
* Cours de cassation ou Conseil d'état	1 220 EUR par plaidoirie
* Transaction amiable	500 EUR
* Arbitrage	250 EUR

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur. Elle ne peut engager celui-ci en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère **sous réserve du paiement intégral de la cotisation par l'assuré pour la période de validité de la présente attestation.**

Fait à AUXONNE, le 17 Janvier 2020

L'Agent général


M PROU François
N° ORIAS : 07009857
Agent Général

AVIVA ASSURANCES
Agence de Auxonne 2102.6
17 Place d'Armes - B.P. 40051
21130 AUXONNE
Tél. : 03 80 37 37 53 Fax : 03 80 31 13 17
E-mail : prou-francois@aviva-assurances.com